

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2023

Référence
D2023-17

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	10	10

Vote
à l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023, le Jeudi 30 Mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2023.

Présents : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Melle LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux, M. LE MOAL David

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers

Objet de la délibération : Acceptation de devis pour la mise en sécurité électrique des logements 5bis et 17 Rue Robert Rabaud

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les contrôles électriques effectués sur les logements appartenant à la Commune situés au 5bis et 17 Rue Robert Rabaud ;

Vu les devis présentés ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur la mise en sécurité électrique des dits logements ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De retenir la SARL 2ECELEC, sise 9 Rue neuve, 45300 Courcelles-le-Roi pour la réalisation des travaux de mise en sécurité électrique des logements appartenant à la commune, de la manière suivante :

- Logement 5 bis Rue Robert Rabaud :
 - Devis 141342 : d'un montant HT de 806 €, soit 886,60€ TTC,

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID : 045-214500803-20230330-D2023_17-DE



- Logement 17 Rue Robert Rabaud :

- Devis 141341 : d'un montant HT de 4 755,15€, soit 5 230,67€ TTC,

Soit un montant global de la mise en sécurité tel qu'inscrit au Budget 2023 de 5 561,15 € Hors Taxes
soit 6 117,27 € Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de Loiret et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/03/2023
Le Maire
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois
à compter de sa publication ou notification.